



AVIS D'ATTRIBUTION

Publicité effectuée en vertu des articles R 142-4 et R 143-11 du Code rural et de la pêche maritime, relatif à la publicité des décisions d'attribution

<p>Date d'envoi par la Safer 14/11/2023</p> <p>Date du jour d'affichage en mairie 16/11/2023</p>	<p>Signature et cachet de la mairie valant attestation d'affichage pendant une durée de 15 jours</p> <p> Le Maire, Jean-Marc DRIVET</p> 
---	---

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de l'attribution suivante, par rétrocession, échange ou substitution :

Dossier d'attribution n° RS 73 23 0117 01 – AS 73 23 0099 01

Qualité de l'attributaire : M. Guillaume BARATHIEU-GRINAND, (gérant de société), Mme Hélène TEBIB, (banquier)

Motif de l'attribution : ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT RURAL

Attribution, dans le cadre de l'article L 141-1 et L 111-2 du CRPM, en vue de la protection durable des espaces agricoles, du maintien de l'agriculture et du développement durable, d'une propriété rurale composée de 78 a 24 ca et de bâtis à des porteurs de projet qui désirent en faire leur lieu de vie dans le respect des règles d'urbanisme en vigueur.

Les attributaires s'engagent à respecter les préconisations environnementales liées aux enjeux en présence (Zone Humide RAMSAR) pour la gestion de cette propriété située en bordure littorale du Lac du Bourget. Ils utiliseront le bien en veillant particulièrement au respect des dispositions de protection de l'environnement qui sont précisées par les autorités compétentes, et à leur suivi dans le temps.

Conditions financières : 1 677 421,67 euros HT

Parcelles concernées : Commune de BOURDEAU(73) - Surface sur la commune : 78 a 24 ca
- 'Du lac': AC- 88[1973](J)- 88[1973](K)- 88[1973](L)

Superficie totale : 78 a 24 ca